



SECRETARIAT DU PROGRAMME RÉGIONAL OCÉANIEN DE L'ENVIRONNEMENT

Vingtième Conférence du PROE

Apia, Samoa
17 – 20 novembre 2009**Point 9.2.3 de l'ordre du jour : Examen du Programme pour la prévention de la pollution marine dans le Pacifique (PACPOL)****Objet du document**

1. Informer les Membres de la préparation d'un projet de *Stratégie sur le Programme pour la prévention de la pollution marine dans le Pacifique (PACPOL)* pour les pays et territoires insulaires océaniques couvrant la période 2010-2014 et des mesures à prendre pour en arrêter le texte d'ici fin 2009.

Historique

2. Le Secrétariat et l'Organisation maritime internationale sont conjointement responsables de la mise en œuvre du Programme pour la prévention de la pollution marine dans le Pacifique (PACPOL) depuis 2000. La stratégie PACPOL a été approuvée par la 10^e Conférence du PROE à Apia en 1998. Le plan de travail quinquennal initial (2000-2004), financé par le Canada, a été révisé pour cinq années supplémentaires grâce à des crédits de l'OMI.

3. Le PROE a engagé Asia-Pacific Applied Science Associates (ASA) pour examiner la stratégie PACPOL existante, notamment l'efficacité et la viabilité à long terme des activités et les dispositifs actuels de gestion de la pollution marine par les navires.

4. Les récents événements, dont la marée noire de *Pacific Adventurer* sur la côte est de l'Australie, l'échouage de *Forum Samoa II* dans la baie d'Apia au Samoa, la plus grande catastrophe maritime de Kiribati mettant en cause une pirogue à double coque et la perte tragique du ferry *Princess Ashika* au large des Tonga, montrent que les accidents maritimes représentent des risques économiques et de sécurité pour les îles du Pacifique. Tous les pays et territoires insulaires océaniques sont par ailleurs soucieux de mieux protéger leur environnement marin et côtier et leurs ressources naturelles et culturelles ainsi que la sécurité de leurs populations.

5. Le consultant a mené diverses consultations dans les pays et territoires insulaires océaniques pour évaluer l'efficacité de la stratégie PACPOL en matière de sensibilisation, de prévention, de préparation et d'intervention.

6. L'étude a indiqué que les gouvernements et administrations des pays et territoires insulaires océaniques, les institutions régionales, les sociétés privées et les groupes intéressés s'accordent à penser que le PACPOL doit se poursuivre et est actuellement géré de manière professionnelle par le PROE bien qu'il manque de ressources. Plusieurs améliorations ont été suggérées.

7. Le faible nombre d'administrations maritimes et d'autorités portuaires de la région possédant actuellement les capacités nécessaires pour suivre l'évolution des conventions internationales sur la pollution marine par les navires a notamment été recensé comme un important problème. L'absence de lois locales et de capacités de contrôle a également considérée comme un obstacle au progrès.

8. La consultation des parties concernées a recensé quatre domaines critiques :

- a. Les importants mouvements de personnel au sein des pays et territoires insulaires océaniques, responsables de lacunes dans les domaines techniques et juridiques (cadre réglementaire sur la pollution marine par les navires) ;
- b. La méconnaissance générale du PACPOL parmi les parties concernées, pour ces mêmes raisons ;
- c. Les projets PACPOL essentiellement axés sur les interventions, le matériel et la formation pratique en cas de marée noire et utilisant les ressources limitées aux dépens de la prévention et de la préparation en cas d'incidents dus à d'autres polluants marins transportés par les navires.
- d. L'incapacité de trouver et d'obtenir rapidement et efficacement les documents techniques, directives et rapports pertinents.

9. Au moment de la rédaction du présent document, le consultant remaniait la stratégie PACPOL en vue de sa soumission au PROE et aux parties concernées pour observations en novembre 2009. Lorsque ces observations auront été reçues, la version finale sera diffusée aux Membres par voie de circulaire pour approbation. Les Membres disposeront alors de quatre semaines pour soumettre leurs observations. Ce processus devrait s'achever d'ici janvier 2010.

10. La stratégie PACPOL révisée a pour mandat de *fournir des orientations et une assistance technique pour mieux lutter contre la pollution marine par les navires dans le Pacifique insulaire*. Plusieurs recommandations s'appuyant sur les succès de la stratégie actuelle et répondant aux observations des parties concernées seront abordées dans la stratégie révisée :

Généralités, communication, sensibilisation et formation
<ul style="list-style-type: none"> a. L'accent sera placé sur les nouveaux plans de travail et projets et la facilité d'utilisation b. Élaboration d'un site web PACPOL, pour tous les documents, données, directives et autres informations c. Amélioration de la coopération d. avec les organisations régionales et les établissements d'enseignement pour développer le savoir-faire régional e. Amélioration de l'éducation et de la formation sur les conventions internationales de l'OMI
Espèces marines envahissantes
<ul style="list-style-type: none"> f. Plans de travail révisés comprenant un inventaire des espèces marines introduites g. Accent accru sur les bio-salissures des petits navires pour éviter l'introduction d'organismes marins nuisibles
Déversements en mer et plans d'intervention
<ul style="list-style-type: none"> h. Meilleure communication des dispositifs PACPOL d'intervention conjointe en cas de pollution marine et des plans d'intervention (PACPLAN) et de leurs liens avec les ressources humaines et matérielles pouvant être fournies par les États-Unis, l'Australie, la France et la Nouvelle-Zélande. i. Réexamen de l'Évaluation des risques de pollution marine par les navires dans le Pacifique (2001). j. Relancer l'étude d'un système de modélisation régional pour prédire la trajectoire et la vitesse de déplacement des déversements marins ou pour les opérations de recherche et de sauvetage. k. Accent sur la prévention et la préparation en cas d'incident concernant des polluants marins autres que les hydrocarbures (par exemple, déchets, bio-salissures, bruit et substances nocives et potentiellement dangereuses). l. Renforcer le savoir-faire régional, par exemple en envisageant la mise en place d'une équipe régionale d'intervention en cas de déversement. m. Fournir aux pays et territoires des documents d'orientation techniques et procéduraux en vue de l'élaboration de politiques locales de prévention de la pollution marine et d'intervention. n. Aborder la question des épaves et de la pertinence de la Convention internationale de Nairobi sur l'enlèvement des épaves. o. Envisager de réaliser une évaluation des risques concernant les zones d'impact et les côtes menacées par les déversements d'hydrocarbures provenant des épaves de la Seconde Guerre mondiale.
Gestion environnementale des ports
<ul style="list-style-type: none"> p. Meilleure diffusion des directives PACPOL sur la gestion environnementale des ports des îles océaniques. q. Directives concernant l'élimination des déchets de dragage devant être planifiées, gérées et réglementées conformément à la Convention de Nouméa et les protocoles y relatifs (compatibles avec la Convention de Londres).
Divers
<ul style="list-style-type: none"> r. Collaboration plus étroite avec le programme maritime régional sur les risques, les plans et les systèmes d'intervention face à l'augmentation du tourisme et de la navigation de plaisance. s. Élargissement à d'autres formes de pollution marine dues à des substances nocives et potentiellement dangereuses et des marchandises dangereuses.

Recommandation

11. La Conférence est invitée à :

- **noter** que le texte définitif de la Stratégie du Programme pour la prévention de la pollution marine dans le Pacifique (PACPOL) 2010-2014 sera achevé et diffusé pour observations par voie de circulaire d'ici la fin de 2009 ; les Membres disposeront alors de quatre semaines pour soumettre leurs observations ;
- **entériner** la procédure d'approbation de la stratégie car il serait trop long d'attendre la prochaine Conférence du PROE ;
- **encourager** les principales parties concernées des pays membres du PROE, telles que les administrations maritimes et portuaires, à s'exprimer sur le projet de stratégie ;
- **noter** que le succès de la stratégie PACPOL dépendra de l'existence de ressources adéquates pour appuyer ses activités et sa mise en œuvre ; et
- **s'engager** et engager l'ensemble des Membres à appuyer pleinement les activités régionales de lutte contre la pollution marine et à participer à leur mise en œuvre.